2008332

PIGEAULT IMMOBILIER
Société en Nom Collectif
au capital social de 500 000 Euros
Siège social : 25, rue de la Monnaie
35000 RENNES
393 364 849 R.C.S. RENNES

LE 21 OCT. 2009
Dépôt N° 94 82

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mil neuf
Le 30 septembre
à 9 heures

Les associés de la société SNC PIGEAULT IMMOBILIER, Société en Nom Collectif au capital de 500 000 Euros divisé en 3 000 parts d'une même valeur nominale chacune appartenant à deux associés, identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 393 364 849 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES dont le siège social est situé 25, rue de la Monnaie 35000 RENNES, se sont réunis au siège social sur convocation qui leur a été faite par la Gérance conformément à l'article 13 des statuts.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre PIGEAULT, en sa qualité de Gérant, assisté de Madame Laurence VALLÉE, Secrétaire de séance.

Monsieur le Président constate que sont présents ou représentés :

* Monsieur Jean-Pierre PIGEAULT titulaire de ..... 2 999 parts
* La SARL PIGEAULT IMMOBILIER AGENCES titulaire de ..... 1 part
  représentée par Monsieur Jean-Pierre PIGEAULT

  ====

  Soit au total ..... 3 000 parts

sur les 3 000 parts composant le capital social et que la présente assemblée valablement constituée peut valablement délibérer à la majorité requise.

Le Cabinet MAZARS & GUERARD, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent excusé.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents suivants déposés sur le bureau de l'assemblée :

* les statuts de la société ;
* l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé ;
* le rapport de gestion de la gérance sur l'activité et sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009 ;
* le rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de son mandat durant ledit exercice ;
* la copie de la lettre recommandée adressée au Commissaire aux Comptes et le récépissé postal ;
* la liste des associés ;
* la feuille de présence à l'assemblée ;
* le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport de gestion de la Gérance, le rapport du Commissaire aux Comptes et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation et que l'inventaire a été mis à leur disposition au siège social depuis ce moment.

4 1

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

* Présentation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2009 ;
* Présentation et approbation du rapport de la Gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009 ;
* Approbation des comptes de l'exercice 2008/2009 ;
* Affectation des résultats ;
* Quitus à la gérance ;
* Nomination de nouveaux Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
* Pouvoirs en vue des formalités ;
* Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion de la Gérance et du rapport du Commissaire aux comptes.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

DEBUT DE L'EXTRAIT

TROISIEME RESOLUTION

Les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée, l'assemblée générale décide de nommer en remplacement :

Le Cabinet CAPEX AUDIT, représenté par Monsieur Pascal LEBLANC, dont le siège social est fixé 3, rue de la Goulgatière - Immeuble Castel 2 - BP 32105 - 35221 CHATEAUBOURG, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Monsieur Marc PLANÇON exerçant Immeuble "le Papyrus" 29, rue de Lorient 35000 RENNES, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

FIN DE L'EXTRAIT

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés après lecture.

SUIVENT LES SIGNATURES :

Monsieur Jean-Pierre PIGEAULT



SARL PIGEAULT IMMOBILIER AGENCES
Monsieur Jean-Pierre PIGEAULT
ès-qualités

